



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?mars1905-discours-d-A-Zevaes>

mars1905 : discours d'A. Zévaès

- HISTOIRE(s) - Autres ... -

Date de mise en ligne : jeudi 25 mars 2010

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Alexandre Bourson dit Zévaès (1873- 1953), député socialiste de l'Isère de 1898 à 1902 et de 1904 à 1910. Dreyfusard militant, anticlérical, présent sur tous les fronts sociaux, il vote la loi de 1901 et réclame en outre la suppression du budget des cultes. Il devait être le défenseur de Raoul Villain, l'assassin de Jaurès.

27 mars 1905

Discours du socialiste Alexandre Zévaès

M. Alexandre Zévaès.

Messieurs, si en ce moment l'Eglise a éteint dans son sein les controverses antérieures ; si elle a, comme nous le constatons, discipliné tous ses fidèles, c'est précisément pour opposer à la poussée des temps nouveaux la résistance solide d'une puissance homogène et compacte ; c'est précisément pour jeter toutes ses forces comme un bloc dans la lutte contre les aspirations laïques et sociales du monde moderne. Et ainsi la guerre de l'Eglise contre la société contemporaine, loin d'avoir été atténuée, apaisée par le Concordat, est devenue constante ; peut- être plus ou moins sournoise, plus ou moins dissimulée, elle n'en est pas moins de toutes les heures, de tous les instants.

Est- ce nous qui le proclamons, Messieurs ? C'est l'Eglise elle- même. Jamais elle n'a voulu s'accommoder de la Révolution française, des principes qu'elle a proclamés, des forme politiques ou sociales qui en ont pu sortir. (...)

Je dis donc qu'entre le Syllabus d'une part, que les hommes comme M. de Mun et M. Gayraud considèrent comme contenant la doctrine même de l'Eglise, et d'autre part la doctrine de la Révolution française, qui veut assoir la société moderne sur l'unique volonté humaine, sur la loi de l'homme et non sur la volonté de Dieu, M. de Mun a raison de dire que la lutte est fatale, et la lutte continue. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et à gauche.*) (...)

Voilà comment, de la caducité du régime concordataire, sort inévitablement l'idée d'un régime nouveau. Et puisque de la confusion des deux pouvoirs les résultats ont été tels que je viens de les indiquer, c'est sur la base de la distinction, de la séparation de ces deux pouvoirs que doit reposer le régime nouveau.

Et en même temps que nous sommes amenés à l'idée de la séparation par la faillite même du régime concordataire, nous y aboutissons en outre par la logique même du droit moderne, par le développement même de l'idée de démocratie.

En effet, depuis 1789 les Etats et les sociétés ne reposent plus sur aucun dogme ou sur aucune religion ; les gouvernements ne peuvent plus se considérer aujourd'hui comme exerçant leur pouvoir en vertu d'une délégation divine. D'autre part, la vie politique, la vie sociale des peuples reposent sur d'autres fondements. La société, la nation, pour protéger les citoyens, pour les admettre au bénéfice de ses lois et à l'exercice de leurs droits, pour leur donner leur part de souveraineté nationale, ne demande plus aux citoyens quelles sont leurs croyances, leurs opinions religieuses ou métaphysiques ; elle dit au contraire à tous : « **Quelles que soient vos croyances, quelles que soient vos opinions, quelle que soit la religion que vous pratiquiez, quel que soit le culte que vous avez embrassé, ou qu'au contraire vous vous soyez élevés au- dessus de toute religion, affranchis de tout culte, il n'importe ! vous êtes tous les mêmes hommes, vous appartenez tous à la même humanité, vous avez tous la même aptitude à comprendre, à vouloir et à agir ; par conséquent, devant la société, vous êtes tous égaux ;**

vous avez par elle les mêmes droits, vous avez devant elle les mêmes devoirs. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*).

Oui, c'est sur cette base que reposent aujourd'hui les Etats modernes, et **dans une société ainsi laïcisée, assise sur de pareils principes, toutes les doctrines religieuses se peuvent donner libre cours**, et, si je me le permettais, je rassurerais ici ceux de mes collègues de droite qui sont inquiets du lendemain de la séparation.

Dans une société basée sur le principe même de la laïcité et de l'indifférence de l'Etat à l'égard de toutes les religions, toutes les idées religieuses peuvent se produire : toutes les conceptions dogmatiques sur le mystère du monde peuvent être formulées : tous les cultes qui y correspondent peuvent librement se manifester. Mais ce qui ne saurait être admis, c'est que l'un de ces cultes jouisse d'un droit, d'un privilège particulier et occupe une place prépondérante dans l'Etat. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*).

Les concordats qui accordent à des religions déterminées certains privilèges, qui leur font au sein de l'Etat une certaine place prépondérante, ne doivent plus être considérés aujourd'hui que comme des survivances de l'Ancien Régime féodal et religieux, antérieures à la Révolution et, au fur et à mesure que pénètre et monte en puissance l'idée de démocratie, toutes les survivances des régimes passés doivent être abolies.

Nous avons, depuis un siècle, laïcisé le mariage, la famille, l'institution, l'enseignement : l'heure est venue, aujourd'hui, de procéder à la laïcisation de l'Etat, par cette grande réforme où est aujourd'hui engagé tout l'effort de la démocratie républicaine et qui s'appelle la séparation de l'Eglise et de l'Etat. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*) (...)

Il faut que la France laïque, issue de la Révolution, rompe définitivement le lien qui l'attache à toutes les confessions religieuses. Il faut en revenir, Messieurs, à la formule de la Constitution de l'an III :

« Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte. La République n'en salarie aucun. »

(*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche* .)